



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 mars 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 avril 2009

SEANCE DU 30 MARS 2009

TRANSFERT À TITRE GRATUIT AU
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES DES 6
COLLÈGES APPARTENANT À LA VILLE DE
NIORT

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 15 avril 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Mme Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, pour l'approbation des comptes administratifs

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE -

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

DELIBERATION D20090161

URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES

**TRANSFERT À TITRE GRATUIT AU DÉPARTEMENT DES DEUX-
SÈVRES DES 6 COLLÈGES APPARTENANT À LA VILLE DE NIORT**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort est propriétaire des six collèges suivants, actuellement mis à disposition du Département des Deux-Sèvres, conformément au transfert de compétences en matière d'enseignement issu des lois de décentralisation.

Libellé	Adresse	Section	numéros
Collège Fontanes	56 rue du 14 juillet	BV	198p
Collège Jean Zay	11, rue Jean Zay	DN	207p
Collège Philippe de Commines	12, rue Massujat	HD	206
Collège François Rabelais	107 route de Coulonges	KP	53
Collège Pierre et Marie Curie	175, rue du Maréchal Leclerc	CI	40
Collège Gérard Philipe	51, rue Chiron Courtinet	HN	498, 493

L'article 79 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit la possibilité de transfert en pleine propriété et à titre gratuit des biens immobiliers des collèges appartenant à une commune au profit du département. Ce transfert ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe ou honoraires. Ce transfert est automatique pour les collèges appartenant à l'Etat.

Je vous propose ainsi de répondre favorablement à la demande de transfert présentée par le Conseil Général des Deux-Sèvres des six collèges situés sur le territoire de notre commune et désignés ci-dessus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le transfert de propriété des 6 collèges cités ci-dessus de la Ville de Niort au Département des Deux-Sèvres ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte authentique à intervenir ;
- préciser que les frais de réalisation de l'acte authentique ainsi que les frais de géomètre seront à la charge du département.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL